

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 16 décembre 2024

Nombre de Membres : Afférents : 11 ; Présents : 8 ; Qui ont pris part au vote : 10  
A l'unanimité Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

L'an 2024, le 16 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 9 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 9 décembre 2024.

**Étaient Présents :** Mmes Violette FERNANDES, Maire, Vinciane HOLLIER, Ingrid YENK, Mrs Nicolas MILLET, Guy LACOUFRE, Nicolas ANCLIN, Bernard CHIVAILLE, Michel VACHERON

**Ont donné procuration :** Mr Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Paul DELUGE à Nicolas MILLET

**Étaient absents excusés :** Alain PLANCHON

**A été nommé(e) secrétaire : Michel VACHERON**

### 2024\_0036- DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – Ajustements Chapitres 012 et 011

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à l'élaboration, la modification et l'exécution des budgets publics,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2024, adopté par délibération en date du 27 mars 2024,

**Vu** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires pour :

- Le **chapitre 012 – Charges de personnel**, compte 6413 (Personnel non titulaire), à hauteur de +5 500 €, afin de répondre à une augmentation des charges.
- Le **chapitre 011 – Charges à caractère général**, compte 627 (Services bancaires et assimilés), à hauteur de -5 500 €, en raison d'une réévaluation des besoins.

**Considérant** que la présente modification respecte l'équilibre budgétaire et est conforme aux règles comptables applicables,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

1. **D'adopter** la décision modificative au budget comme suit :

• **Dépenses :**

- Chapitre 012 – Charges de personnel (Compte 6413) : + 5 500 €.

• **Recettes :**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général (Compte 627) : - 5 500 €.

2. **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires et à procéder à l'ajustement budgétaire correspondant dans le cadre de l'exécution du budget.

**La délibération est adoptée.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20241217-2024\_0036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme :

En Mairie le 16/12//2024  
Le Maire  
Violette FERNANDES



Le secrétaire de séance  
Michel VACHERON

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,  
A Mornay-Berry, le 16/12/2024

Le Maire,

*Violette FERNANDES*



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Mornay-Berry, le 16/12/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES : Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation : 09/12/2024

1 - FERNANDES Violette	
2 - MILLET Nicolas	
3 - LACOUDRE Guy	
4 - DELUGE Paul <i>Pouvoir à Nicolas Millet</i>	
5 - ANCLIN Nicolas	
6 - YENK Ingrid	
7 - PLANCHON Alain	
8- HOLLIER Vinciane	
9 - CHIVAILLE Bernard	
10 - LEBAS Jean-Claude <i>Pouvoir à Violette Fernandes</i>	
11 - VACHERON Michel	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2024 et de la publication le 17/12/2024.

A Mornay-Berry, le 16/12/2024



*Violette FERNANDES*